

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 477 388

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 80 04966**

(54) Parapluie à manche et/ou poignée lumineux et éventuellement sonores.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 45 B 3/00.

(22) Date de dépôt..... 5 mars 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 11-9-1981.

(71) Déposant : LISOTTI Silvana, résidant en Italie.

(72) Invention de : Silvana Lisotti.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain, Maureau et Millet, conseils en brevets,
64, rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

L'objet de la présente invention est un parapluie dont le manche et/ou la poignée sont lumineux et éventuellement aussi sonores.

5 L'objet essentiel de l'invention est de fournir, quand on marche dans la nuit, surtout mais non exclusivement sous la pluie, un moyen pour attirer l'attention de personnes qui regardent, et également un moyen de diffusion de messages, spécialement publicitaires, par l'intermédiaire d'inscriptions et/ou d'images lumineuses et éventuellement sonores.

10 Selon la présente invention, ce résultat est atteint en partant de l'idée nouvelle consistant à réaliser un manche de parapluie en un matériau rigide, transparent et creux, et dans la surface visible duquel sont creusés des passages pour la lumière et éventuellement pour le son de manière à laisser transparaître 15 des inscriptions et/ou des images et éventuellement faire passer des sons et en outre inclure dans le manche ou dans la poignée une source lumineuse et éventuellement aussi une source sonore susceptibles de rendre visibles de l'extérieur lesdites inscriptions et/ou images et de rendre audibles lesdits sons.

20 Ces avantages et caractéristiques, et d'autres encore, d'un parapluie conforme à l'invention, seront mieux compris à la lecture de la description qui suit, en référence au dessin ci-joint donné à titre d'exemple non limitatif, et dans lequel :

25 la figure 1 est une vue d'ensemble d'un parapluie lumineux conforme à l'invention, à l'état ouvert, et

la figure 2 représente, en coupe longitudinale, la poignée du parapluie.

30 Réduit à sa structure essentielle et référence étant faite au dessin annexé, un parapluie lumineux conforme à l'invention comprend un manche 1 en matériau rigide et transparent dans lequel est aménagée une cavité longitudinale 2, de préférence susceptible de mieux diffuser sur toute sa longueur la lumière émise par une micro-lampe à incandescence 3 logée dans la poignée 4, avec une pile sèche 5 ainsi que les connexions électriques associées et un micro-interrupteur 6 à bouton poussoir faisant saillie hors de la poignée et par lequel il est possible d'allumer et d'éteindre à volonté la petite lampe 3.

La surface externe du manche 1 est avantageusement rendue partiellement obscure pour constituer plusieurs zones transparentes 7 dont le contour définit des inscriptions et/ou des images de type quelconque et à travers lesquelles la lumière 5 peut passer vers l'extérieur ; chacune de ces zones est obtenue par une enduction colorée du reste de la surface externe ou par la superposition et la fixation par des moyens connus de feuilles ou de films découpés, ou par tout autre système quelconque et connu.

10 Le manche 1 peut être en un matériau incolore ou coloré, et la lumière émise par la micro-lampe 3 peut être blanche ou diversement colorée.

15 Dans la pratique, les détails de l'exécution peuvent varier d'une façon quelconque en ce qui concerne la forme, les dimensions, la disposition des éléments, la nature et la couleur des matériaux utilisés sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1.- Parapluie, caractérisé en ce que sur tout ou partie de la longueur de son manche et de sa poignée il est agencé pour permettre le passage de rayons lumineux ou de sons dont la source 5 est placée dans le manche ou dans la poignée..

2.- Parapluie selon la revendication 1, caractérisé en ce que sur au moins une partie de leur longueur le manche et la poignée sont constitués par un matériau transparent, incolore ou de couleur quelconque ou présentant une combinaison de couleurs.

10 3.- Parapluie selon les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le manche comporte une cavité longitudinale.

4.- Parapluie selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la poignée comporte une cavité dans laquelle sont disposés au moins une micro-lampe et éventuellement 15 un micro-disque ou une mini-cassette à bande magnétique, ainsi que les sources d'alimentation et les organes de fonctionnement et de commande associés.

5.- Parapluie selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la surface externe du manche et 20 de la poignée laisse transparaître une ou plusieurs inscriptions, images ou autres de couleurs identiques ou différentes, hors desquelles sont éventuellement émis des sons.

FIG. 1

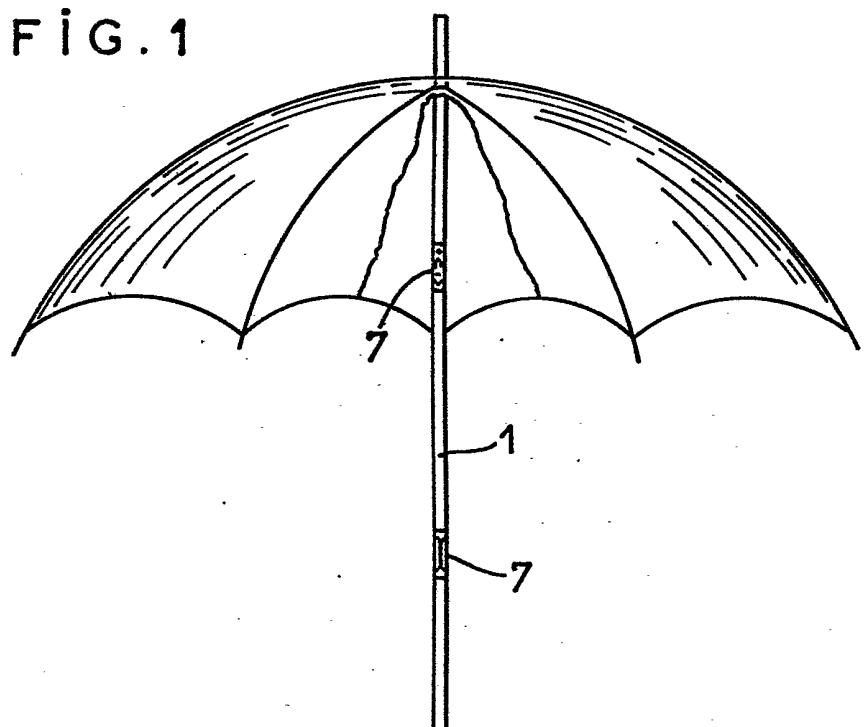


FIG. 2

